

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU 31 MARS 2025**

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents :

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Désignation de Emmanuel DENIS, Vice-Président en qualité de Secrétaire de séance.

C_25_03_31_033- URBANISME - SAVONNIERES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Savonnières a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 13 septembre 2016. Il a depuis fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 21 octobre 2019 par délibération du Conseil métropolitain.

Par courrier du 13 juillet 2023, Madame la Maire de Savonnières a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification n°1 de son PLU, visant à procéder à des ajustements réglementaires et modifier des orientations d'aménagement et de programmation.

Après information auprès des Conseillers métropolitains en date du 25 septembre 2023, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 4 novembre 2024, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a été notifié le 18 octobre 2024 aux personnes publiques associées dont les avis, tous favorables, ont été rendus par :

- la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire en date du 22 octobre 2024,
- la ville de Saint-Genouph en date du 25 octobre 2024,
- la Direction départementale d'Indre-et-Loire en date du 5 novembre 2024,
- le Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle en date du 8 novembre 2024,
- la ville de Berthenay en date du 12 novembre 2024,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire en date du 15 novembre 2024,
- la Direction régionale des affaires culturelles en date du 18 novembre 2024, avec remarques,
- le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en date du 21 novembre 2024.

Après réception des avis des personnes publiques associées, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a été soumis à enquête publique du 9 décembre 2024 au 14 janvier 2025 conformément à l'arrêté n°2024_0080 du 19 novembre 2024.

M. Pierre AUBEL, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 29 octobre 2024, a conduit l'enquête publique et a recueilli les observations du public, notamment lors des quatre permanences qui se sont tenues les 9 décembre, 16 décembre 2024, 6 janvier et 14 janvier 2025.

Au total, 27 observations ont été comptabilisées par le commissaire-enquêteur qui, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 6 février 2025, a émis sur le projet de modification n°1 du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur et des avis des personnes publiques associées, il est proposé d'apporter au projet de modification n°1 du PLU de Savonnières, des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.151-5,

Vu le plan local d'urbanisme de Savonnières approuvé le 13 septembre 2016, et modifié le 21 octobre 2019,

Vu le courrier de la Maire de Savonnières en date du 13 juillet 2023, décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Savonnières,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 relative au lancement de la modification n°1 du PLU de Savonnières,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 4 novembre 2024 de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification n°1 du PLU de Savonnières,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification n°1 du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 9 décembre 2024 au 14 janvier 2025,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU de Savonnières,

Vu le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- DIT QUE :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Savonnières pendant un mois,
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication sur le Géoportail nationale de l'urbanisme.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

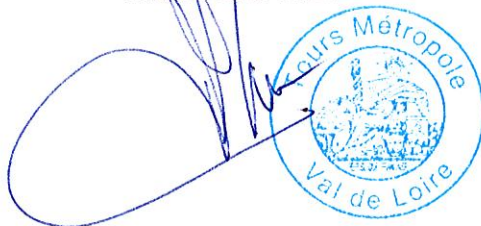
2 élus ne prennent pas part au vote.

1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.

**Pour le Président empêché,
La Vice-Présidente,**

Le secrétaire de séance,

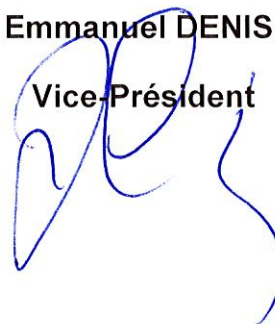
Maria LEPINE



The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature is stylized and overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'Tours Métropole Val de Loire' around the perimeter and a central emblem.

Emmanuel DENIS,

Vice-Président



The image shows a handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail.